

Admission à une mention complémentaire

Qu'est-ce que la demande d'admission à une mention complémentaire ?

La Mention Complémentaire, de niveau 3 ou de niveau 4, est un diplôme national qui vise à donner à son titulaire une qualification spécialisée.

L'entrée en formation est accessible à des candidats déjà titulaires, d'un premier diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique et, éventuellement, général ou d'un titre inscrit au [Répertoire National des Certifications Professionnelles](#) (RNCP).

Toutefois, le règlement de la Mention Complémentaire prévoit sur décision de Monsieur le Recteur, après avis de l'équipe pédagogique, d'admettre en formation :

- les personnes ayant accompli en France ou à l'étranger une formation validée par un diplôme ou un titre d'un niveau comparable aux diplômes et aux titres permettant l'accès en formation fixés par chaque arrêté de spécialité ;
- les personnes de la voie de la formation professionnelle continue ne possédant pas les diplômes et titres exigés.

Pour cela, il convient de présenter une demande d'admission à la préparation d'une mention complémentaire.

Le dépôt de ce dossier est transmis par l'établissement de formation au **Rectorat de Nantes, secrétariat des IEN ET EG**.

Qui contacter ?

Mme FORGET
Rectorat de Nantes
4 Rue de la Houssinière - Bâtiment H2
BP 72616 - 44325 NANTES Cedex
Tél. : 02 72 56 65 06
Mèl : rectorat-positionnement@ac-nantes.fr

M.A.J. le 15/03/2019

Dans cette rubrique

- [Réseau GRETA-CFA](#)
- [Centre académique de formation continue \(CAFOC\)](#)
- [Validation des acquis de l'expérience](#)
- [Positionnement](#)
- [Admission à une mention complémentaire](#)

À télécharger

[Demande d'admission à une mention complémentaire](#)

Rectorat de Nantes
4, rue de la Houssinière
BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03
Tél. 02 40 37 37 37